

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit juillet deux mil quatorze, à 20 heures 10, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. LAMBARD Francis, adjoint, Mme GUILLOTTE Alice, adjointe ; M. LANEL Patrice, adjoint ; Mme DELARUELLE Marie-Pierre, M. BUREAU Didier, M. DUCHAUSSOY Jérôme, M. CHAUSSIN Pascal, Mme HERPIN Catherine, Mme LUBASINSKI Catherine.

Absents excusés: M. WATTIER Gérald

M. FARAGOUT Dominique (pouvoir à M. DEFLINE Hugues)

Mme AUBRY Stéphanie (pouvoir à M. BUREAU Didier)

Mme LAPAIX Raymonde

Madame Lubasinski Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie la commission Communication et Information pour son travail en cours sur le site internet de la mairie.

Le Maire souhaite que la mise en place des rythmes scolaires soit actée, tout en sachant que celle-ci a été validée par Madame Françoise PETREAULT, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Oise.

1. Approbation du compte rendu du 25 Avril 2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Nomination conseillers ou conseillères délégués(ées) aux affaires scolaires

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Lubasinski Catherine et de Monsieur Duchaussoy Jérôme afin de superviser la garderie, la restauration scolaire et les encadrants.

Ils seront également chargés des relations avec les enseignants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et prend effet immédiatement.

Il est à ajouter que Monsieur Jérôme DUCHAUSSOY et Madame Catherine LUBASINSKI n'ont pas prit part au vote.

3. Rythmes Scolaires

Monsieur Hugues DEFLINE arrive à 20h37, le pouvoir de Monsieur FARAGOUT qui lui était destiné prend effet.

Monsieur le Maire fait un bref rappel du déroulement des concertations pour la mise en place de la réforme à Talmontiers et laisse la parole à Madame Lubasinski.

Madame Lubasinski rappelle les nouveaux horaires scolaires qui seront mis en place dès la rentrée à savoir :

Ecole maternelle

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	8h45– 12h00	13h45 – 15h00
MARDI	8h45 – 12h00	13h45 – 16h30
MERCREDI	9h00 – 12h00	-----
JEUDI	8h45 – 12h00	13h45 – 15h00
VENDREDI	8h45 – 12h00	13h45 – 16h30

TAP : 15h00 à 16h30 les lundis et jeudis après midi

Ecole Primaire

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	8h45– 12h00	13h45 – 16h30
MARDI	8h45 – 12h00	13h45 – 15h00
MERCREDI	9h00 – 12h00	-----
JEUDI	8h45 – 12h00	13h45 – 16h30
VENDREDI	8h45 – 12h00	13h45 – 15h00

TAP : 15h00 à 16h30 les mardis et vendredis après midi

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux horaires.

Garderie et Activités Périscolaires

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h00 à 8h45 le matin et 16h30 à 19h00 le soir

Mercredi matin de 7h00 à 9h00

Madame Lubasinski rappelle que toutefois les horaires de garderie seront susceptibles d'être modifiés après les vacances de Noël en fonction des effectifs réellement présents.

Monsieur le Maire propose qu'il n'y ait plus de goûter gratuit et fourni par la commune le matin et soir et pas de bus et cantine le mercredi midi.

Il propose la gratuité des activités périscolaires. L'ensemble du point garderie et des activités périscolaires est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Lansival sera invité à rencontrer en sa présence, Monsieur Lambard, Monsieur Duchaussoy et Madame Lubasinski dans les prochains jours pour parler de la mise en place du Temps d'Activité Périscolaire (TAP) et des activités proposées.

Durant les TAP les élèves de l'école maternelle resteront dans leur salle de classe, pour l'école primaire les élèves seront installés dans la salle de motricité qui sera aménagée. Il est bien évident que les salles de classes devront être libres. La salle de réunion peut être un endroit adapté pour les cours de soutien.

4. Annulation délibération relative à la délégation de fonction octroyée au Maire

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la préfecture demandant l'annulation de la délibération relative à la délégation de fonction octroyée au Maire (point deux de la délibération) " De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation d'un montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget" celle-ci n'était pas conforme.

Adopté à l'unanimité.

5. Nouvelle délibération relative à la délégation de fonction octroyée au Maire

Monsieur le Maire procède à la lecture de la nouvelle délibération compte-tenu des modifications apportées au point 4.

Adopté à l'unanimité.

6. Annulation de la délibération Syndicat adduction eau Saint Pierre Es Champs.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier indiquant que la délibération concernant les représentants du Syndicats Adduction Eau St Pierre Es Champs n'est pas conforme. En effet il avait été voté un titulaire (M. Leborgne) et un adjoint (M. Lambard), or il faut 3 titulaires

La délibération est donc annulée.

Adopté à l'unanimité.

7. Nouvelle délibération Syndicat adduction Eau Saint Pierre es Champs.

Monsieur le Maire propose donc en titulaires : M. Leborgne et M. Lambard et demande qui souhaiterait être le troisième titulaire. Monsieur Chaussin se propose.

Titulaires : M. Leborgne, M. Lambard, M. Chaussin

Adopté à l'unanimité.

8. SIIVE : Modification des statuts / Retrait Commune d'Ambleville

Le SIIVE a transmis un courrier demandant le retrait de la ville d'Ambleville de ses statuts en effet cette ville n'est pas bordée par l'Epte.

Adopté à l'unanimité.

9. Avenant au Marché Public URBA – Service signé le 18 novembre 2010

Après réception d'un courrier reçu du cabinet URBA- Service concernant le PLU, un avenant de 2594.40 euros T.T.C s'impose. Cet avenant se justifie par des lois nouvelles, des travaux supplémentaires concernant la mise en place de la loi Allur.

Monsieur le Maire propose donc de rajouter dans la classe 2031 : 3000 euros débités au préalable dans le compte 74121.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

10. Décisions Modificatives.

En assainissement => ajout de crédits supplémentaires de 210 000 € au compte 2762 en dépenses d'ordre et au compte 2315 en recettes d'ordres (écritures obligatoires en assainissement mais effet neutre sur le résultat).

Adopté à l'unanimité.

Dans le budget commune =>

- Ajustement du compte fournitures administratives de 500,00 euros

Transfert de l'article 74121 au 6064

Adopté à l'unanimité

- Déblocage de 1000.00 euros pour commencer les temps d'activité périscolaire du compte 74127 au compte 60623.

Adopté à l'unanimité

- Virement de crédits du compte 74127 au compte 2184 de 2000 euros

Adopté à l'unanimité

11. Informations diverses

- Chemin rural n°10 : Le maire donne lecture d'un courrier reçu du cabinet d'avocats de la commune en date du 29 avril 2014, en pièces jointes un certificat de non pourvoi en cour de cassation par la partie adverse. L'arrêt rendu par la Cour d'Appel d'Amiens le 17 octobre dernier est donc désormais définitif. Cette affaire est donc terminée.
- Le Maire annonce que l'ensemble des membres du Conseil Municipal sont convoqués le vendredi 5 septembre 2014 à 18h00 pour une réunion travaux. Il informe également l'assistance que la lettre reçue par l'association PPE et après consultation de ses adjoints relève d'une demande de travaux. Cette demande sera donc étudiée ce même jour. Il ajoute qu'ultérieurement à cette réunion que les membres du bureau seront invités et reçus en Mairie par des membres du Conseil Municipal à définir. Monsieur LAMBARD aborde des points à apporter à l'ordre du jour. Ceux-ci seront pris en considération.
- Rampe accès handicapé de l'école: l'ordre de mission a été transmis à l'entreprise PLASTIMUL de Gisors, les travaux seront terminés avant la rentrée scolaire. La personne en charge de ce dossier est Monsieur Didier BUREAU.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu des remerciements de différentes associations pour les subventions qui ont été versées : Restos du coeur du Coudray Saint Germer, Association pour nos cheveux blancs, Anciens combattants, Association Tim et Cie, Association de sauvegarde des biens communaux et des chemins pédestres de Talmontiers, Club du jeudi.

La séance est levée à 21h52


Le Maire,
Jacky LEBORGNE